



*Cérémonie des traités de 2018*  
*Promotion des droits de l'homme dans le cadre des traités multilatéraux*  
*Rapport final*

*25 septembre – 28 septembre 2018*

Au cours de la Cérémonie des traités de 2018, trente-sept (37) **États membres** et une (1) **Organisation internationale** ont effectué cinquante-six (56) **actions** relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Parmi les États, un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, six (6) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement**, vingt-deux (22) États ont été représentés au **niveau ministériel**, sept (7) États ont été représentés au **niveau des ambassadeurs** et deux (2) États ont été représentés au **niveau des conseillers**.

Au total, trois (3) acceptations, six (6) adhésions, une (1) approbation, dix-neuf (19) ratifications et vingt-sept (27) signatures, tels que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies:

**Droits de l'homme**

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000)**  
(Adhésion par le Soudan du Sud)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000)**  
(Adhésion par le Soudan du Sud)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)**  
(Adhésion par Saint-Marin)
- **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984)**  
(Ratification par la Gambie)
- **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (New York, 15 décembre 1989)**  
(Ratification par la Gambie)
- **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)**  
(Ratification par la Gambie)

- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006)**  
(Signature par la République de Moldova)
- **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006)**  
(Signature par la République dominicaine ; Ratification par la Gambie)

### Réfugiés et apatrides

- **Convention relative au statut des apatrides (New York, 28 septembre 1954)**  
(Adhésion par Haïti)
- **Convention sur la réduction des cas d'apatridie (New York, 30 août 1961)**  
(Adhésion par l'Espagne et Haïti)

### Questions pénales

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 10 juin 2010)**  
(Ratification par le Guyana)
- **Amendements sur le crime d'agression du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Kampala, 11 juin 2010)**  
(Ratification par le Guyana et l'Irlande)
- **Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)**  
(Ratification par le Guatemala)

### Arbitrage commercial

- **Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 10 décembre 2014)**  
(Ratification par la Gambie)

### Désarmement

- **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)**  
(Ratification par la Thaïlande ; Signature par les Tuvalu)
- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)**  
(Signature par l'Angola, Antigua-et-Barbuda, le Bénin, le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, le Myanmar, Sainte-Lucie, les Seychelles et le Timor-Leste ;  
Ratification par la Gambie, Saint-Marin, le Samoa et Vanuatu).

### Environnement

- **Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Kigali, 15 octobre 2016)**  
(Acceptation par la République tchèque et le Mexique ; Approbation par l'Union Européenne ; Ratification par l'Autriche, l'Estonie, le Panama et Sri Lanka)
- **Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (Doha, 8 décembre 2012)**  
(Acceptation par la Pologne)
- **Accord de Paris (Paris, 12 décembre 2015)**  
(Ratification par Saint-Marin)
- **Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Escazú, 4 mars 2018)**  
(Signature par Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Equateur, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, Sainte-Lucie et l'Uruguay)

